emplacement réservé

NUMERO	DESTINATION	COMMUNE
1	station d'épuration	MOULIN-MAGE

Légende

- changement de destination
- élément du patrimoine à protéger
- élément du paysage à protéger
- élément du paysage à protéger
- emplacement réservé
- Espace Boisé Classé
- continuité écologique
- zone humide
- zone inondable
- périmètre d'exploitation des mines et carrières
- périmètre photovoltaïque
- orientation d'aménagement et de programmation
- unité touristique nouvelle

zonage du PLUi

A	Atvb	AUL	Nj	Ntvbm	U4
Am	Atvbm	AUL0	NL	Nt	UC
A2	AU0	AUR	NLm	U1	UE
A3	AU1	AUX	Np	U1a	UL
Ap	AU2	AUX0	Npm	U1s	UX
Apm	AU4	N	Nptvb	U2	
Aptvb	AUC	Nm	Nptvbm	U2r	
Aptvbm	AUC0		Ntvb	U3	

0 500 m N

réalisation : URBA2D

Département du
TARN

Communauté de Communes
DES MONTS DE LACAUNE ET DE LA
MONTAGNE DU HAUT-LANGUEDOC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
des Monts de Lacaune

Commune de
MOULIN MAGE

511. Document Graphique

Planche 1/1 — Echelle : 1/5000°

PLUi approuvé par délibération
du Conseil Communautaire
en date du 08/07/2024

le Président :
Daniel VIDAL

URBAnisme Aménagement et Développement Durable
1 rue de Bezelles ZA de Roumagnac 81600 GAILLAC
tél.: 05.63.41.18.43 - sebastien.charruyer@urba2d.com